

LE TEMPS

fiscalité Mercredi 11 novembre 2009

Les banquiers accrochés bec et ongles au projet «Rubik»

Par Pierre-Alexandre Sallier et Frédéric Lelièvre

Selon Patrick Odier, président de l'ASB, Berne est maintenant «convaincu» de cette proposition pour sauver le secret bancaire

«Nous n'avons jamais eu autant de défis à relever qu'aujourd'hui», a reconnu lundi soir Patrick Odier. Lors d'un dîner «informel» avec la presse, le président de l'Association suisse des banquiers a longuement évoqué les réponses aux pressions exercées sur le secret bancaire par Washington, Paris, Berlin ou Rome. Cette mise au point intervenait à la veille de la rencontre du président de la Confédération, Hans-Rudolf Merz, avec les ministres des Finances de l'Union européenne.

Le lobby bancaire défend avec la dernière énergie «Rubik», un projet destiné à sauver ce qui peut l'être du secret bancaire: les banques taxeraient leurs clients étrangers – au taux en vigueur dans leur pays – avant d'en reverser le produit aux administrations fiscales concernées.

Le projet serait «irrésistible»

Une proposition «irrésistible pour les ministres des Finances européens», veut croire le porte-drapeau des banques suisses. «Nous leur offrons la capacité d'obtenir les mêmes recettes fiscales tout en préservant ce qui nous est le plus cher: la protection de la sphère privée et la compétitivité de notre place financière». A l'en croire, «depuis un mois, l'administration [à Berne] est convaincue de cette piste», les banques étant de leur côté «prêtes à appliquer ce système». Message aux diplomates: faire entendre la différence entre «une Suisse qui protège et des paradis fiscaux qui cachent».

Les critiques ont souligné à quel point un système transformant les banquiers en percepteurs était complexe et coûteux. Un coût «largement inférieur au risque de ne pas mettre en place ce système», rétorque Patrick Odier, pour qui «il n'y a pas de plan B».

Ensuite, régulariser le passé

Les chancelleries européennes accepteront-elles cette proposition? «L'idée pourrait trouver une certaine écoute en Italie ou en Allemagne; ce sera plus difficile dans les pays ayant abandonné l'idée de protéger la sphère privée dans le domaine financier», estime Patrick Odier. Sous-entendu, en France? «Nous n'avons pas encore eu l'occasion de présenter [à Paris] cette solution», a reconnu Michel Dérobert, délégué du Groupement des banquiers privés genevois.

Voilà pour l'avenir. Quid des capitaux déjà déposés en Suisse? «Ce système Rubik devrait se combiner avec un accord bilatéral sur la régularisation du passé», qui continuerait de protéger cette clientèle historique sans «trahir sa confiance». Une confiance sans laquelle «il est exclu d'imaginer une activité de banquier privé», prévient Patrick Odier. Une confiance qui a été ébranlée par les récents témoignages de clients «lâchés» par leur grande banque helvétique.

LE TEMPS © 2012 Le Temps SA